



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 21 décembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 15 décembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. BASTELICA	à	M. CIABRINI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, Mme SICHI, Mme FELICIAGGI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 décembre 2015

Délibération N°2015/440

Souscription d'un crédit relais différé en capital de 4.000.000 € auprès du crédit mutuel en vue de financer les opérations d'investissement du budget annexe de l'ANRU exercice 2016.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n° 2015 / 410 en date du 26 novembre 2015, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant de sortie 2015 – 2019 de la convention du programme de rénovation urbaine Cannes-Salines. En vue du préfinancement des subventions qui seront inscrites à l'exercice 2016 du budget annexe de l'ANRU, la ville envisage après consultation de plusieurs organismes de crédits, de souscrire auprès de la Caisse Régionale du CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN un prêt relais de 4 M€.

En effet, le principe qui régie les versements de subventions aux collectivités repose sur la justification du paiement des travaux avant encaissement de la subvention correspondante. Cette pratique est de nature à entraîner pour les collectivités des difficultés de trésorerie puisqu'il s'agit de pré financer les subventions, en effet l'encaissement des subventions après paiement par la commune est souvent différé de plusieurs mois voir plus.

L'ouverture d'un prêt relais sur trois ans remboursable in fine est de nature à pallier ces problèmes de trésorerie.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 4.000.000,00 €

Conditions financières : taux indexé EURIBOR 3 mois avec marge de 0.08500 % l'an
Soit un taux d'intérêt de 0.08900 % l'an

Frais de dossier : 2.000,00 €

Les intérêts sont calculés sur la base de 12 mois normalisés (365/12).

Mise à disposition des fonds : différée en 2016, au fur et à mesure des besoins, soit par fractions, soit en une seule fois au plus tard le 31/03/2016.

Remboursement : le remboursement devra être réalisé en une seule fois au terme de la durée du prêt. 4M€ payable à la date du 31/03/2019.

Les intérêts sont payables le dernier jour de chaque trimestre

Remboursement anticipé possible de tout ou partie du capital restant dû, sans indemnité de remboursement anticipé.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de prêt relais de 4 M € avec la Caisse Régionale du CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, ainsi que tout avenant à venir y afférent.

De dire que les recettes afférentes seront inscrites au budget annexe 2016 de L'ANRU au chapitre 16.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 décembre 2015 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le maire à signer le contrat de prêt relais de 4 M € avec la Caisse Régionale du CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, ainsi que tout avenant à venir y afférent.

DIT

Que les recettes afférentes seront inscrites au budget annexe 2016 de L'ANRU au chapitre 16.

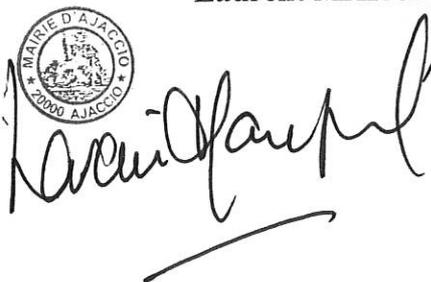
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



The image shows a circular official seal of the Mayor of Ajaccio, with the text 'MAIRE D AJACCIO' and '20090 AJACCIO' around a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'. A horizontal line is drawn below the signature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151221-2015_440-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015

Publication : 23/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

